



PROVINCE DE QUÉBEC

## Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée**, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 10 octobre à 19 :30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 178, 14<sup>e</sup> Avenue (lot : 5 091 567)**

Demande de dérogation mineure (2023-0424) au 178, 14<sup>e</sup> Avenue (5 091 567) qui a pour objet de régulariser en zone COM-02 :

- L'emplacement des galeries avant (qui sont au premier et deuxième étage) qui sont à 1.02 mètre de la ligne avant au lieu de 5' prescrit en 1954 et 10' prescrit par le règlement 181 de 1975.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.98 et 181

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 10 octobre 2023.

Donné à Ferme-Neuve, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de septembre deux mille vingt-trois.

  
Bernadette Ouellette  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière à Ferme-Neuve, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 20 septembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 20 septembre 2023.

  
Bernadette Ouellette  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---